POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 289

janvier 2018 - 6 €

POURRA-T-ON ENCORE SKIER EN 2100 ?

■ Les perspectives des fonds structurels européens au-delà de 2020

DR

◀ La demi-mesure des annonces de la Conférence nationale des territoires

Poma

◀ Les champions de la montagne : entretien avec Jean Souchal, président du directoire de Poma

NUMÉRO 289
JANVIER 2018

À LA UNE : Chaque hiver, l'enneigement se révèle insuffisant et cela ne devrait pas, semble-t-il, devoir s'arranger. Dans ce contexte incertain pour l'avenir des sports d'hiver et pour l'économie de la montagne, certaines Cassandre annoncent qu'un quart des stations françaises pourraient être fermées d'ici 2050 tandis que les élus et les responsables locaux œuvrent dès à présent pour faire évoluer les équipements et proposer une diversification de leurs activités de loisirs.

Photo : Lukas Gojda/stock.adobe.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | ANNIE GENEVARD, *secrétaire générale de l'ANEM, députée du Doubs*

« POUR QUE LA MONTAGNE GARDE DE L'ÉCHO »

Assemblée nationale 2015

En ce début d'année, comme il est de tradition, j'ai le plaisir de vous présenter, avec la présidente Marie-Noëlle Battistel, tous nos meilleurs vœux pour une excellente année 2018 dont nous espérons qu'elle se confirmera comme celle du renouveau montagnard. Sur ce plan, certains indices nous autorisent à être optimistes.

L'année 2017 s'est en effet terminée sur une note encourageante. Après avoir soutenu pendant plus d'un an que le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, à compter de 2020, était manifestement inadapté à la réalité des communes de montagne, la Conférence nationale des territoires du 14 décembre nous a donné raison. Elle a annoncé le report de l'échéance à 2026 et un assouplissement, *via* la mise en place d'une minorité de blocage, dont on peut se demander toutefois s'il sera suffisant aux yeux de l'ensemble des élus. Voilà un résultat dont on peut se féliciter car il n'allait pas de lui-même et pour lequel la constance et le sérieux de l'argumentation de l'ANEM ont porté leurs fruits. Espérons qu'il fasse école et que se multiplient d'autres avancées de ce type, sous la forme de mesures prenant en compte la spécificité de la montagne au travers de modalités adaptées pour l'application des mesures générales.

Ce n'est pas tant une question de déni délibéré de la réalité montagnarde qu'une question de méconnaissance, et donc de culture, qui permettrait d'en faire un véritable réflexe dans les processus de décision. Cette culture finira bien par prendre corps et jamais nous n'économiserons nos efforts pour qu'elle inspire le plus vite possible l'ensemble des politiques publiques.

Bonne année à tous !

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les stations de ski se réinventent

- Repères
- L'avenir est aux stations intelligentes
- Guillaume Légaut : « La diversification des activités en montagne est fondamentale »
- Guillaume Roger : « Le client est au cœur de notre stratégie »
- La réunion de sept domaines skiables
- Justine Guers : « Les touristes de demain, dans les stations de ski, pourront rester connectés en permanence »

3 ACTUALITÉ
Les États généraux de l'alimentation nourrissent l'encadrement des prix
La neige a rendu difficile l'accès aux stations
Handicap et neige en partage
Les meilleurs espoirs français des sports d'hiver à Pyeongchang

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 LES CHAMPIONS DE LA MONTAGNE
Jean Souchal : « L'entreprise Poma rayonne à travers le monde »

6 FINANCES
Quelles nouveautés pour les finances locales en 2018 ?
La loi de finances rectificative pour 2017 n'oublie pas le tourisme

11 NUMÉRIQUE
Conférence nationale des territoires : des annonces uniquement pour le fixe

12 EUROPE
Les perspectives des fonds structurels européens au-delà de 2020
Un bilan 2014-2020 alarmant

13 ENVIRONNEMENT
Crispations autour du plan loup 2018-2023

14 SERVICES
Quelle possibilité pour les communes de conserver la compétence eau et assainissement jusqu'en 2026 ?

15 VIE DE L'ANEM
Comité directeur : La montagne a du mal à se faire entendre
26 nouveaux membres au Comité directeur
L'élu du mois : Victor Berenguel, maire de Savines-le-Lac (Hautes-Alpes)

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2018

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Les États généraux de l'alimentation nourrissent l'encadrement des prix

Prévue le 15 décembre, la clôture des États généraux de l'alimentation – à laquelle devaient être présentées les conclusions des quatorze ateliers thématiques qui planchent depuis juillet – a finalement eu lieu le 21 décembre. Deux mesures législatives annoncées par le Premier ministre, pour encadrer les promotions et contraindre les distributeurs à revendre les denrées alimentaires avec au moins 10 % de plus que le prix d'achat fournisseur, vont être mises à l'essai pendant deux ans.

En faisant dialoguer et réfléchir des représentants de consommateurs, des agriculteurs, des industriels de la distribution et des ONG, les États généraux de l'alimentation avaient pour ambition de sortir la France de la crise agricole tout en amorçant la transition écologique. Au final, c'est principalement sur la question de la création de valeur ajoutée et de sa répartition au sein de la filière agroalimentaire que les travaux semblent s'être focalisés et avoir produit un résultat tangible. Les aspects relatifs à la santé, à l'environnement ou au bien-être animal étant relégués à des échéances plus lointaines.

Les nombreux chantiers ouverts devraient donner lieu à des changements législatifs et réglementaires dans les mois à venir. Une trentaine de filières agricoles ont également rendu leur plan stratégique, attestant ainsi une dynamique nouvelle. Plusieurs interprofessions entendent s'orienter vers le haut de gamme. La filière bovine s'est, par exemple, engagée à passer 40 % de la viande sous Label rouge, contre 3 % actuellement. Elle entend aussi doubler sa production bio d'ici cinq ans. Les céréaliers, pour leur part, se disent également prêts à multiplier par deux les surfaces bio. La filière laitière, de son côté, a promis de réduire de 15 % les antibiotiques et de développer fortement sa production bio. Tous les acteurs du lait – des producteurs aux distributeurs – ont pris l'engagement de se référer à des indicateurs de valorisation des marchés définis ensemble, pour que chacun y trouve son compte. Reste à voir comment ces déclarations d'intention seront mises en œuvre.

> « Les nombreux chantiers ouverts devraient donner lieu à des changements législatifs et réglementaires dans les mois à venir. »

Tout cela permettra-t-il d'aboutir à un véritable renversement de la construction des prix, conformément à l'intention initialement recherchée ? Le Premier ministre a confirmé que les mesures qui seront adoptées au début de 2018 resteront sous observation, prolongeant d'autant la mission des États généraux de l'alimentation.

CHRISTOPHE SABOUX/MIN.AGRI.FR

Les annonces du Premier ministre ont clôturé la journée.

LA NEIGE A RENDU DIFFICILE L'ACCÈS AUX STATIONS

ADRIAN AM13/STOCK.ADOBE.COM

Plus de 4 000 naufragés de la route dans le nord des Alpes durant la période des fêtes.

L'afflux de vacanciers vers les stations de montagne durant la période des fêtes a donné lieu dans le nord des Alpes (Haute-Savoie, Savoie et Isère) principalement à des engorgements importants et des ralentissements aggravés par des conditions météorologiques peu propices à la circulation, avec des précipitations se transformant en chutes de neige à partir de 600 mètres d'altitude. La fermeture de nombreux cols et de réseaux secondaires, afin de ne pas disperser le trafic et de le maintenir sur des axes majeurs plus systématiquement déneigés, a provoqué 4 000 « naufragés de la route », dont près de 800 passagers des vols charters des neiges atterris à l'aéroport de Chambéry. Sur décision de la préfecture de Savoie, des hébergements d'urgence ont été mis en place, tels que des chambres d'hôtel réquisitionnées, des lycées, des salles polyvalentes, voire chez l'habitant suite à un appel au volontariat.

Ce phénomène semble inévitable lorsque les chutes de neige et les départs en vacances coïncident. En effet, le facteur principal du ralentissement est lié aux véhicules équipés d'un dispositif permettant de progresser sur la neige – chaînes ou chaussettes spéciales – exigeant d'être posé au dernier moment. La disposition législative prévue sur cette question par l'Acte II de la loi montagne (article 27), qui définit au niveau de chaque massif les règles de sécurité routière appropriées, devrait être opérationnelle à partir de la prochaine saison hivernale, après la finalisation en cours du texte règlementaire qui permettra sa mise en œuvre.

HANDICAP ET NEIGE EN PARTAGE

UMEN

Les activités de l'UMEN adaptées aux personnes handicapées sont aussi proposées aux personnes valides.

L'association UMEN (Univers montagne esprit nature), basée à Labège en Haute-Garonne, poursuit le développement de ses activités en proposant des séjours en pleine nature adaptés aux personnes handicapées, bénéficiant d'un encadrement technique spécialisé, et en ouvrant ces prestations à la participation de personnes valides. Le but est d'encourager la mixité autour de la même passion pour la découverte et la pratique sportive du milieu naturel pyrénéen.

Plusieurs types de sorties sont ainsi proposés, allant de la thématique neige (en particulier le ski alpin ou de fond et les balades en raquettes) aux randonnées durant la belle saison du printemps et de l'été. Ces activités se caractérisent en particulier par le maniement de la joëlette (fauteuil de randonnée) et des fauteuils-skis (aussi bien pour la pratique du ski alpin que des randonnées en raquettes à neige).

Animée par quatre salariés et un stagiaire, la structure est en permanence à la recherche de volontaires pour entretenir cette participation indispensable des personnes valides aux activités. Les tarifs qui leur sont proposés peuvent éventuellement varier en fonction de leur implication dans la prestation.

LES MEILLEURS ESPOIRS FRANÇAIS DES SPORTS D'HIVER À PYEONGCHANG

Les 23es Jeux olympiques d'hiver s'ouvriront le 9 février 2018 à Pyeongchang, dans la province de Gangwon en Corée-du-Sud. Ils dureront jusqu'au 25 (les Jeux paralympiques se tenant ensuite du 9 au 18 mars). Plus de 110 athlètes, conduits par le champion olympique de biathlon et porte-drapeau Martin Fourcade, y défendront les couleurs de la France, avec l'ambition de revenir avec une moisson d'une vingtaine de médailles (dont cinq en or), soit dix de plus qu'aux précédents Jeux de Sotchi il y a quatre ans.

MASSIF CENTRAL : ENFIN UN BULLETIN AVALANCHE AVEC MÉTÉO-VERGNE

Pisteurs secouristes, touristes et moniteurs du Sancy et des Dômes peuvent désormais disposer d'un bulletin météo avalanche dédié, palliant ainsi la carence de Météo France qui ne délivre aucun bulletin avalanche s'agissant de la moyenne montagne. Ce nouveau service, apprécié pour sa précision et son adaptation au contexte local, livre au quotidien une interprétation qui prend en compte les particularités des massifs et de leurs versants, étayée si besoin de quelques coups de fils sur le terrain, de l'expérience personnelle et du tour d'observation des webcams du massif. Cette prestation innovante est produite par la start-up d'Alexandre Letort, jeune autoentrepreneur originaire du Val-de-Marne, passionné de météorologie et qui s'est installé à Laqueuille (Puy-de-Dôme) en 2015. Depuis cet été, elle est proposée pour le massif du Sancy et la chaîne des Puys, sous la forme d'une application mobile au prix d'abonnement d'une quinzaine d'euros pour l'année. Elle pourrait, à terme, s'étendre au Cantal mais auparavant l'entreprise se consacre à sa consolidation en vue de sa pérennisation.

Plus d'infos : www.facebook.com/meteovergne

VOSGES : LA RÉGION GRAND EST FINANCE DES PROJETS DU MASSIF

La commission permanente du conseil régional Grand Est a alloué quelque 428,5 millions d'euros à 208 projets, dont plusieurs bénéficieront à la montagne vosgienne. En matière agricole, 9 000 euros iront à l'installation d'un éleveur caprin à La Neuveville-devant-Lépanges, alors que la Chambre d'agriculture des Vosges et CER France-Vosges doivent se partager une somme analogue pour huit dossiers. Un montant à comparer également avec les 32 900 euros de majoration régionale apportée à la dotation jeune agriculteur (DJA).

Au titre de la requalification des friches, une subvention de 86 538 euros sera consacrée à la reconversion de l'ancien site industriel Anne de Solène, à Julienrupt.

Au titre de l'aménagement du territoire, la Région accompagne, à hauteur de 5 000 euros chacune, une entreprise de Cornimont pour l'aider à commercialiser ses produits de laine mohair locale, et une autre à Vagney pour la diffusion et la commercialisation de produits locaux.

Ensuite, en matière environnementale, 2 800 euros permettront de réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics de Plainfaing. Enfin, dans le domaine sportif et touristique, 1 000 euros ont été attribués à l'organisation de la Trace Vosgienne de ski de fond de la Bresse, et 470 000 euros au soutien des stations du massif.

Plus d'infos : www.grandest.fr

ALPES : SEMAINE ZEN AU CORBIER

Au sommet de l'Ouillon à 2 400 m d'altitude : un village d'animations sera ouvert du 27 janvier au 2 février sur le thème du bien-être, de 10 heures à 15 heures sans interruption.

Un bar à jus sera à disposition pour déguster des smoothies tout frais. Avec un concept amusant : un « cyclo juice » permettra de préparer soi-même son smoothie en pédalant sur un vélo. Très écofriendly cette démarche !

Un espace énergie sera également accessible avec des ateliers pour découvrir les pratiques du bien-être en plein air ou sous une yourte en fonction des conditions météorologiques. Il sera possible de pratiquer le yoga, le body art, la méditation, la sophrologie, le Pilates et le Qi Gong, en fonction du programme et de ses envies !

Un espace bien-être avec massages assis et bol d'air Jacquier (inhalations favorisant l'oxygénation de l'organisme) sera également créé pour l'occasion. Il sera ensuite possible de se relaxer face au Mont-Blanc, installé au bar à sieste sur un transat ou de faire un saut au sauna !

En station, des activités, des conférences et des ateliers animés par des professionnels sont également prévus en journée et en soirée.

Plus d'infos : www.le-corbier.com/hiver/semaine-zen-o-sybelles.html

PYRÉNÉES : Des travaux d'aménagement dans la Pique pour le desman

Le desman des Pyrénées est un mammifère semi-aquatique vivant dans cette chaîne montagneuse. Son habitat se situe principalement dans les cours d'eau et les lacs, où il se nourrit de larves d'insectes aquatiques. Au cours des vingt-cinq dernières années, le desman des Pyrénées a disparu d'environ 60 % des réseaux aquatiques qu'il fréquentait.

Huit ans après la première évaluation, la situation s'est passablement aggravée en France. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié, vendredi 17 novembre 2017, une actualisation de sa liste rouge des espèces menacées, dont le desman des Pyrénées fait partie. Afin de favoriser son habitat et de lui permettre de prospérer, des travaux d'aménagement ont été menés dans la Pique, au mois d'octobre. Le conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées a coordonné ce programme baptisé « Life + Desman », qui a débuté en 2014 et qui mobilise des fonds européens.

Ce programme concerne des actions de sensibilisation et des actions plus concrètes de gestion, afin de favoriser leurs habitats. Ces travaux près du pont de la Pique visent à casser le débit et permettent d'y apporter une diversification de l'habitat afin de rendre le secteur plus favorable au développement des insectes et donc de permettre au desman de mieux se nourrir.

DR

Plus d'infos : www.desman-life.fr

JURA : LA FÊTE DE LA RAQUETTE ET DES LOISIRS DE NEIGE À MORBIER

Vous avez besoin d'un week-end détox après les fêtes de fin d'année dans le « Oh ! Jura » ? Alors venez participer à la fête de la raquette et des loisirs de neige qui aura lieu le 13 janvier au soir et le 14 toute la journée à Morbier, commune classée montagne !

DR

La station village de Morbier se mobilise pour vous offrir une soirée et une journée entière de découverte des activités neige ! Profitez, le temps d'une journée, pour découvrir l'activité raquette à neige, accompagné par un guide diplômé ou entre amis. Autres propositions : ski alpin, chiens de traîneau, biathlon, ski nordique, snowtubing… Les activités sont gratuites ou à des prix cassés !

Pour vous récompenser de vos efforts, un stand de produits régionaux vous attendra !

Et pour les passionnés, le Comité régional de la randonnée Bourgogne-Franche-Comté organise des bus au départ de Dijon (attention, les places sont limitées).

Plus d'infos : Office de tourisme Oh ! Jura, 03 84 33 08 73 ou www.jura-tourism.com
Inscription pour le transport depuis Dijon : www.cotedor-randonnee.com/actus/fete-de-la-raquette-neige-14-janvier-2018.

CORSE : LE COMITÉ DE MASSIF ENTÉRINE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

Réactivé en 2016, le comité de massif Corse, présidé par Jean-Félix Acquaviva, député et membre du Comité directeur de l'ANEM, s'est de nouveau réuni, le 30 octobre 2017 à Cozzano, pour entériner la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse (SADPM). La mise en place du plan massif a été adoptée. Ce plan massif prévoit notamment 187 millions d'euros de dépenses sur sept ans dans l'intérieur de l'île en faveur du tourisme de montagne ou des équipements numériques.

Ainsi, les premiers dossiers de rénovation des refuges du GR20 se concrétisent. Les refuges d'Ortu di u Piobbu et de Carozzu font partie de la première opération qui permet au Parc naturel régional de mobiliser les financements du comité de massif, à hauteur de trois millions d'euros. Ces deux dossiers de rénovation ont été validés par le conseil exécutif lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, les 26 et 27 octobre 2017, et par la commission permanente du comité de massif le 6 novembre dernier.

Plus d'infos : www.corsenetinfos.corsica

POMA

Poma

Jean Souchal : « L'entreprise rayonne à travers le monde »

Savoyard, arrivé en 1981 chez Poma après un début de carrière au sein de la société d'exploitation des remontées mécaniques de Val Thorens, Jean Souchal a gravi les échelons de l'entreprise dauphinoise : dessinateur, directeur d'études, chef de chantier à l'export, directeur technique, directeur des services et enfin président du directoire depuis 2010. Il est diplômé des Arts et Métiers.

Jean Pomagalski a installé son premier remonte-pente en 1936 à l'Alpe d'Huez avant de créer son entreprise en 1947 et de l'implanter, l'année suivante, à Fontaine dans la banlieue grenobloise. Elle déménagera à Voreppe, toujours en Isère, en 1987. Passé en 2000 sous le contrôle de l'Italien Seeber, le Groupe compte aujourd'hui 1 040 collaborateurs répartis dans 90 pays, dont 660 en France, pour un chiffre d'affaires de 343 millions d'euros en 2016, 77 % étant réalisés à l'export. L'entreprise Poma est l'un des deux leaders mondiaux du transport par câble : télésièges fixes et débrayables, télécabines, tramways aériens, téléphériques, télémix, funitels, funiculaires… L'entreprise rhônalpine indique transporter huit millions de passagers toutes les heures à travers le monde et travaille actuellement dans vingt-cinq pays. Entretien avec le président de son directoire, Jean Souchal.

PLM : Quels sont les principaux métiers exercés par l'entreprise Poma aujourd'hui ?

Jean Souchal : La neige représente un bon tiers de notre activité. L'accès à des lieux touristiques emblématiques à travers le monde, comme la Muraille de Chine, un petit tiers. Le reste est constitué par la partie urbaine : les transports en ville et l'industrie. Poma a été très longtemps un constructeur mais, dans les années 1990, l'entreprise s'est diversifiée vers les services, allant de la maintenance à l'exploitation d'un certain nombre d'appareils. Depuis deux ou trois ans, nous sommes investis dans les concessions (au Pérou et en Équateur, à Saint-Domingue, etc.) Nous accompagnons les collectivités locales et les exploitants en nous intégrant dans des systèmes d'exploitation.

PLM : La montagne est-elle toujours un chantier prioritaire pour Poma ?

J.S. : Pour nous, la montagne reste primordiale parce que c'est un milieu exigeant, parce que c'est un milieu de partenaires récurrents dans le sens de l'innovation, du développement et de l'excellence. Parce que l'entreprise Poma est née en montagne et qu'elle a grandi en montagne. Nous ne l'oublions pas.

PLM : Comment imaginez-vous les remontées mécaniques en 2050 ?

J.S. : 2050, c'est un peu loin pour se projeter mais nous travaillons effectivement sur ce que sera la mobilité de demain. Nous y avons toute notre place et nous avons de très nombreux projets. Au niveau de l'aménagement de la montagne, il reste sûrement à rendre opérationnelle une autre manière d'accéder aux communes situées en altitude et pas seulement pour les loisirs. Je dirais même surtout pour la vie de tous les jours. Dans ce domaine, il existe déjà de nombreuses installations très réussies. Elles permettent de gagner du temps pour monter des fonds de vallée et de mieux prendre en compte la dimension environnementale.

PLM : Le réchauffement climatique menace-t-il à terme l'activité de Poma en montagne ?

J.S. : Pour moi, non. À l'échelle de quelques dizaines d'années, il n'y a pas de raison majeure pour que l'économie de montagne soit différente de ce qu'elle est de nos jours mais, évidemment, nous devons prendre garde aux évolutions et nous y adapter. Nous le faisons déjà et le fait que les stations ouvrent de plus en plus leurs installations l'été en est la démonstration. Il va de soi que le problème est plus préoccupant pour les stations de très basse altitude. Il faut par ailleurs ajouter qu'en France et dans le reste de l'Europe, le marché actuel est plutôt un marché de remplacement des appareils. C'est un marché actif mais ce n'est pas un marché de développement et cela n'a rien à voir avec le réchauffement climatique.

PLM : L'entreprise Poma réalise actuellement plus des trois quarts de son chiffre d'affaires à l'export. Comment se décline cette activité ?

J.S. : La mobilité est un chantier dominant et certains pays ont bien compris qu'elle est devenue essentielle pour l'avenir de leur population. Les problématiques du transport urbain par câble sont diverses. Comment utiliser un téléphérique pour ramener les gens en ville ? Ou, à l'autre extrémité de la chaîne, comment trouver un système qui permette de sortir les poubelles du centre-ville ? Poma est très concernée par cette ère nouvelle dans laquelle le monde entier est entré. Les discussions et les commandes sont en cours à l'étranger comme en France.

PLM : En définitive, quelles sont les clés de la réussite de Poma ?

J.S. : Elle repose sur ce trépied : le confort final de l'usager, l'innovation et l'export. Les gens ne s'y trompent pas et Poma est le genre de société que la France aimerait voir se multiplier sur son territoire.

« L'entreprise Poma est née en montagne, elle a grandi en montagne. Nous ne l'oublions pas. »

Poma

Quelles nouveautés pour les finances locales en 2018 ?

La loi de finances pour 2018 a été adoptée, non sans débat, notamment à propos de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français et sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). *PLM* décrypte ces deux sujets majeurs qui feront l'actualité de cette nouvelle année.

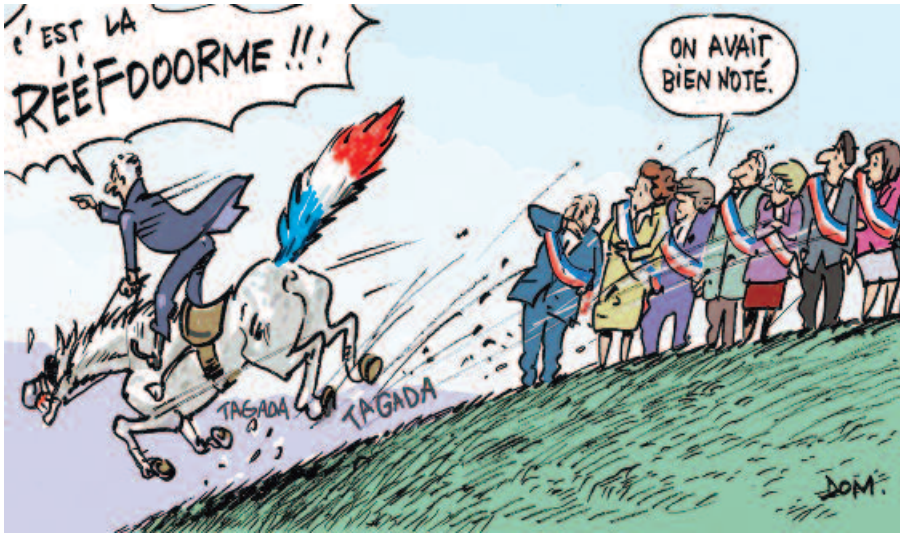

Le président de la République, Emmanuel Macron, l'a réaffirmé devant le Congrès des maires, le 23 novembre dernier à Paris : la suppression de la taxe d'habitation sera maintenue, précisant même que « si cet impôt est injuste pour 80 % des Français, il y a peu de chance pour qu'il soit juste pour les 20 % restants ».

Cette disposition inscrite dans le projet initial de la loi de finances pour 2018 (PLF) était loin de faire consensus. Le Sénat a d'ailleurs voté le volet « recettes » du PLF pour 2018, en première lecture, en annulant la réforme de la taxe d'habitation. Les sages du palais du Luxembourg ont justifié leur position en précisant qu'ils auraient préféré que soit menée une réflexion d'ensemble aboutissant à une refonte globale de la fiscalité locale.

Mais le président de la République a confirmé sa volonté d'avancer sur le sujet. Une mission qui doit permettre d'y voir plus clair a été confiée par Édouard Philippe, le 13 octobre, à Alain Richard, ancien ministre socialiste et sénateur La République en marche (LREM), et à Dominique Bur, préfet de région honoraire et ancien directeur général des collectivités territoriales. Cette mission s'attaque à trois chantiers : la maîtrise des dépenses locales, la refonte de la fiscalité locale et le financement et la gestion des allocations individuelles de solidarité. La remise des conclusions est prévue pour avril 2018.

« La suppression de la taxe d'habitation est confirmée. »

Le comité des finances locales (CFL) se mobilise également sur la réforme de la fiscalité locale. Il a réuni pour la première fois le 5 décembre dernier un groupe de travail consacré spécifiquement à ce sujet. Quatre réunions sont prévues d'ici mars 2018. Les élus exigent une modernisation de la fiscalité – la demande ne date pas d'hier. Le CFL avait déjà délibéré en ce sens en juillet 2014. Il avait réaffirmé la volonté d'établir un impôt plus juste qui assure une meilleure adéquation entre le niveau des prélèvements et les facultés contributives des redevables. Les élus ont également exprimé leur attachement au principe d'autonomie fiscale. Le groupe de travail du CFL devra porter la réflexion sur la composition du panier fiscal par strate de collectivité et sur la vocation de toutes les strates à conserver ou non une imposition sur les activités économiques et une imposition sur les ménages. Cette dynamique a déjà été amorcée dans la loi de finances pour 2018 avec le transfert d'une partie de la TVA aux régions (3,9 milliards d'euros).

L'objectif du président de la République est d'aboutir à une refonte en profondeur de la fiscalité locale, qu'il s'agisse des communes, des départements ou des régions. Cette dernière serait inscrite dans les textes budgétaires de 2020 et suivants.

L'actualité de 2018 sera aussi marquée par le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce point a été confirmé par Christophe Jerretie, rapporteur spécial de la mission Relations avec les collectivités territoriales, lors de l'examen du PLF pour 2018. Ce fonds, mis en place en 2012, pose des difficultés particulières pour certains territoires de montagne, notamment les stations de ski et les communes frontalières, pénalisées par le mode de calcul aboutissant trop souvent à des prélèvements insoutenables. Ces communes subissent, ces dernières années, la double peine : la hausse du FPIC et la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF). L'ajustement du FPIC ne s'improvise pas et demande des simulations financières exhaustives. Si la loi de finances pour 2018 n'a rien modifié, il n'en demeure pas moins qu'un groupe de travail sera créé cette année avec les parlementaires. Les incohérences avec la péréquation verticale devraient être corrigées. En effet, certaines communes peuvent être bénéficiaires au titre de la péréquation de la DGF et contributrices dans le cadre du FPIC (ou inversement). Le cas des communes pauvres membres d'intercommunalités riches devrait également être abordé.

« L'objectif serait d'aboutir d'ici 2020 à une réforme en profondeur de la fiscalité locale. »

LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2017 N'OUBLIE PAS LE TOURISME

L'article 44 majore de 1 à 5 % la redevance pour les hébergements non classés, par personne majeure et par nuit, dans la limite du tarif le plus élevé fixé par la collectivité, soit un maximum de 4 euros (contre 0,83 euro actuellement par personne et par nuitée en moyenne). Sont concernés les meublés non classés mis en location sur les plateformes de réservation en ligne. L'entrée en vigueur de cette mesure est prévue pour le 1er janvier 2019. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pourront modifier les montants de leur taxe de séjour d'ici octobre 2018. Jusqu'à 150 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires sont attendues.

L'article 45 concerne la généralisation de la collecte de la taxe de séjour par les plateformes de réservation d'hébergements appartenant à des particuliers à partir du 1er janvier 2019. À noter qu'Airbnb procédait déjà à la collecte de la taxe de séjour pour quelques villes, dont Chamonix depuis 2015, avec une extension à 50 grandes villes en mai dernier.

LES STATIONS DE SKI SE RÉINVENTENT

Cette année, la neige a certes répondu présent avant l'ouverture de la saison de ski mais faut-il y voir une embellie durable ? Les nivologues sont assez pessimistes sur l'avenir des stations de basse ou de moyenne altitude où l'enneigement diminue régulièrement depuis une trentaine d'années. Une élévation de deux degrés de la température au cours des prochaines années aurait un effet douloureux sur quelques-unes d'entre elles et pire, si le mercure devait encore monter au cours des décennies suivantes. Dans ce contexte, les élus et les responsables des stations s'évertuent à réinventer le tourisme hivernal de montagne.

Repères

LES CHIFFRES DE L'HIVER 2016-2017

- Selon Protourisme, cabinet spécialiste des études et du conseil dans les secteurs du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie, la fréquentation hivernale des stations de montagne a diminué d'environ 3 % l'hiver dernier, notamment entre Noël et la fin janvier.
- En deux ans, la baisse de fréquentation s'élèverait à plus de 10 %.
- Les cinq semaines de vacances d'hiver (février/mars) concentrent 35 % de la fréquentation des stations de sports d'hiver.
- La durée moyenne des séjours au ski est de six jours.
- Si la pratique du ski reste la motivation principale en station, d'autres activités comme la randonnée à pied ou en raquettes, la piscine ou le spa se développent.
- Les vacances au ski coûtent en moyenne 600 euros par personne.
- Les remontées mécaniques génèrent 1,3 milliard d'euros de retombées économiques directes, 10 milliards d'euros de retombées indirectes et induites, et environ 120 000 emplois.
- L'ensemble des domaines skiables français représente 30 % des domaines skiables dans le monde.
- 233 stations françaises comptent plus de cinq remontées mécaniques.
- L'utilisation croissante de la neige de culture depuis une vingtaine d'années a généré une augmentation des besoins en eau et en énergie ainsi qu'une augmentation des coûts.
- Dans le choix du lieu de destination, le style de la station devient de plus en plus important. Les études révèlent que les « stations villages » ont maintenant la préférence des vacanciers sur les grands ensembles.

L'avenir est aux stations intelligentes

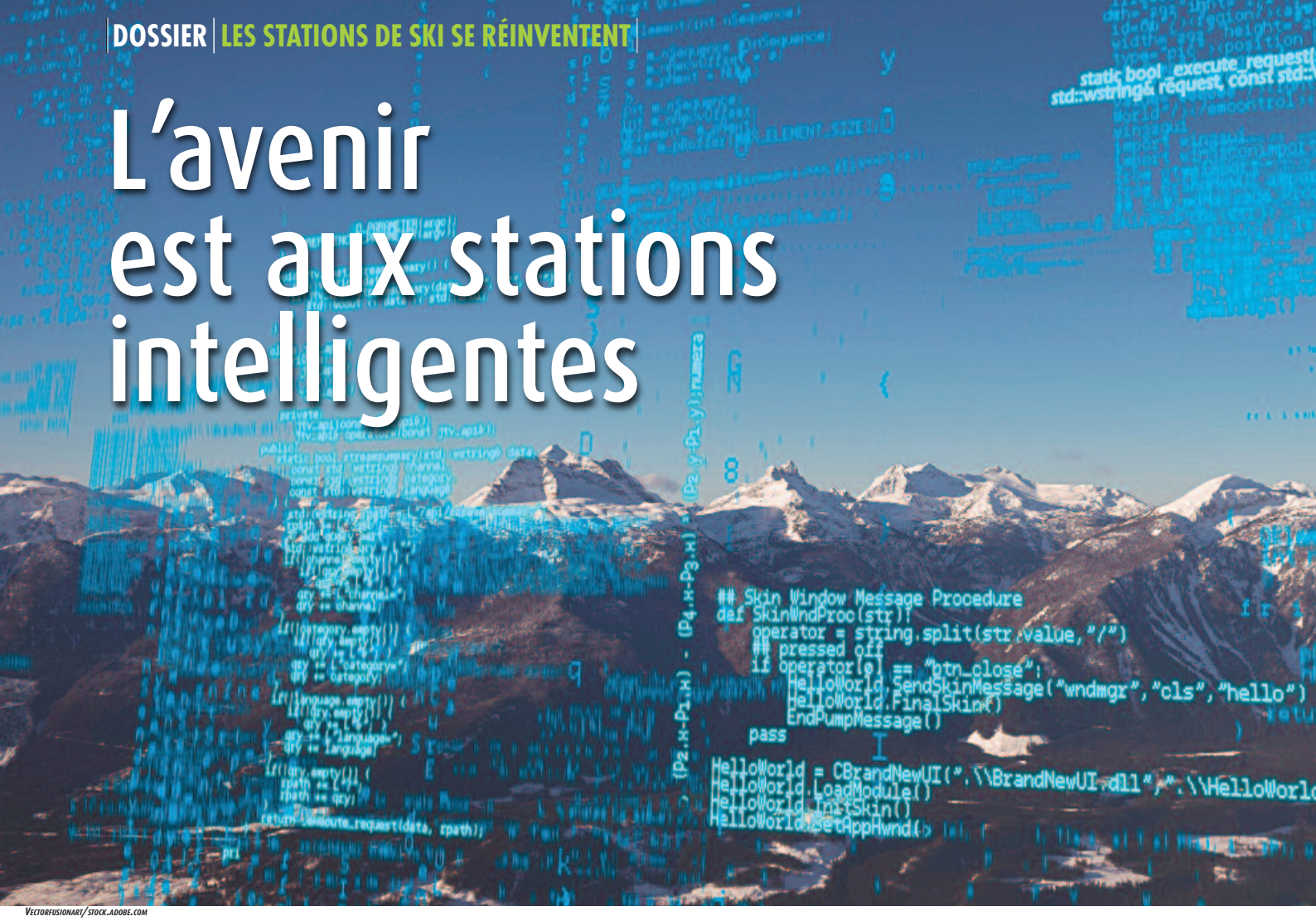

VECTORFUSIONART/STOCK.ADOBE.COM

Dans les stations, tout le monde est plus que jamais aux petits soins pour les skieurs afin qu'ils aient envie de revenir. Pistes de mieux en mieux préparées, matériel de plus en plus performant, diversification des activités, environnement de plus en plus respecté et protégé. Évolution, mais pas révolution.

Nul n'est devin mais, depuis toujours, l'automne venu, les élus et les professionnels de la montagne scrutent le ciel et ses nuages en quête de réponses à d'obsédantes questions : quand la neige va-t-elle tomber ? Sera-t-elle en quantité suffisante pour recouvrir les sommets et permettre à l'économie des massifs de passer les prochains mois sans trop de tracas ? Quelles seront la taille et la qualité des flocons ? Et quelle sera l'affluence aux guichets des forfaits ? Cette saison, les sourires ont un peu refleuri : il a neigé depuis fin novembre mais cette bonne nouvelle ne présente aucune garantie pour l'avenir.

L'époque à laquelle les acteurs de la montagne pouvaient sagement s'armer de patience, en appréciant l'épaisseur de son manteau neigeux, est loin derrière eux. Dans ces conditions, que peut-on inventer pour éviter que, dans quelques décennies, le ski ait fait son temps comme autrefois la descente de cascades, les combats de pieuvres très populaires au XVIIIe siècle, la boxe avec feux d'artifice ou la course en sac ?

« L'avenir du ski ? Tout dépend de l'échéance. Aujourd'hui, il faut monter deux cents mètres plus haut qu'il y a quelques années pour trouver des pistes correctement enneigées et, pour la moyenne des stations, l'hiver est réduit à deux ou trois mois », constate le président de la Fédération française de ski (FFS), Michel Vion.

« Les maires doivent prendre conscience des problèmes posés par le changement climatique », avait prévenu le spécialiste de renommée mondiale, Jean Jouzel, dans *PLM* en février 2016. Urgence décrétée. La directrice de l'unité Développement des territoires montagnards à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Emmanuelle George, recommande une large concertation et la définition d'un cadre précis à partir de l'identification des modèles de développement possible. Autrement dit, du véritable sur-mesure et du cousu main.

> « Aujourd'hui, il faut monter deux cents mètres plus haut qu'il y a quelques années pour trouver des pistes correctement enneigées. »

Le costume n'est pas trop grand pour les élus qui montent désormais sur tous les fronts en même temps : à la fois pour assurer une attractivité à leurs territoires pendant toute l'année et, qui plus est, pour faire en sorte que les skis ne soient pas un jour relégués aux musées de la montagne et les stations de sports d'hiver désertées.

« Pour retrouver des courbes positives, préconise le président de la FFS, nous devons nous assurer que nous développons notre nouvelle matière première dès que le besoin s'en fait ressentir : la neige de culture. Or, sur ce plan, nous sommes très en retard sur nos pays voisins. En Autriche, elle recouvre 70 % du domaine skiable, en France entre 40 et 45 % seulement… »

La multiplication des enneigeurs pour produire de la neige de culture est cependant très contestée. Ainsi, pour Jean Jouzel, cela s'apparenterait à une fuite en avant : « De toute façon, observe-t-il, si la température augmentait de trois ou quatre degrés, ces matériels ne seraient plus efficaces », argumente-t-il.

Peut-être mais comment assurer le présent et préserver l'avenir ? Bref, à terme, comment faire pour empêcher qu'en 2100, avant ou après, les skis ne soient plus chaussés que par quelques excentriques ?
Il est déjà tout à fait clair que sur un même massif, même à des altitudes à peu près identiques et même à quelques kilomètres de distance, toutes les stations ne jouent pas sur le même terrain en fonction de leur exposition et du dénivelé de leurs pistes. Les solutions à trouver et à mettre en place peuvent donc être très diverses, voire au cas par cas. Reste que les décisions s'annoncent cruciales.
Ce nouveau virage, la plupart des stations – qu'elles soient dites « petites », « moyennes » ou « grandes » – l'ont souvent déjà dessiné afin d'anticiper avec prudence les répercussions du changement climatique et les engouements des vacanciers, skieurs ou pas, de demain. Sans rire, certains évoquent « l'intelligence altitude ».
En haute montagne, en tout cas, pas trop d'inquiétudes pour le moment. Tout le monde se prépare au contraire à ce que la clientèle « ski » transhume en nombre de plus en plus grand vers les stations les plus élevées pour s'assurer de conditions de glisse et environnementales optimales : installations de remontées mécaniques plus économes, développement de solutions de transport, création d'hébergements moins gourmands en énergie, etc.
Avec cette recherche permanente de redéploiement et de modernité, les investissements ne ralentissent pas. Pour pallier la fonte de son glacier et restaurer son image de station de ski 365 jours par an, Tignes a récemment présenté un projet de piste entièrement couverte de 400 mètres de long sur 50 mètres de large et qui resterait en service durant toute l'année, avec ou sans neige. Composée d'élus, d'acteurs économiques et touristiques ainsi que d'associations de pratiquants, la commission Unités touristiques nouvelle (UTN) du massif des Alpes a émis un avis favorable fin 2016 mais l'éventualité de cette installation soulève de nombreuses oppositions.

« Comment faire pour empêcher qu'en 2100 les skis ne soient plus chaussés que par quelques excentriques ?»

JONATHAN ALEXANDRE

Guillaume Légaut : « La diversification des activités en montagne est fondamentale »

Guillaume Légaut est directeur général de l'UCPA, association française pour promouvoir les activités sportives de plein air.

PLM : Depuis quand l'UCPA est-elle implantée en montagne ?
Guillaume Légaut : Issue de l'Union nationale des centres de montagne (UNCM) fondée après la Résistance, l'UCPA est présente des Alpes aux Pyrénées, en passant par le Massif central, la Montagne Pelée, la Corse et, à l'étranger, dans l'Himalaya ou la Cordillère des Andes. En France, notre association compte actuellement 29 centres de séjours sportifs en montagne (850 emplois) qui accueillent en vacances plus de 110 000 jeunes par an (dont plus de 50 % de publics aidés). L'UCPA est également partenaire de collectivités locales pour l'aménagement et le management d'équipements sportifs, à l'image du Vesubia Mountain Park, délégué par le département des Alpes-Maritimes à Saint-Martin-Vésubie.
PLM : Le changement climatique oblige à repenser la montagne de demain et à diversifier les activités pour attirer de nouveaux touristes. Quel est le visage de cette diversification ?
G.L. : Aujourd'hui, nos clients souhaitent vivre des expériences intenses émotionnellement et facilement accessibles. Le sport est moins perçu comme une progression technique que comme une quête de bien-être, de forme physique, d'immersion dans la nature et de partage.
L'UCPA continue de faire évoluer son offre sur ses destinations de montagne, l'hiver comme l'été, afin de rendre accessibles les sports de montagne à tous :
- La via ferrata est en plein boom, elle est un très bon premier accès aux sensations de l'escalade.
- Le E-bike est un vélo à assistance électrique qui rend plus accessibles des sentiers de montagne habituellement empruntés par des pratiquants avertis l'été.
On assiste également à un éclatement des sports de nature qui amplifie le phénomène de l'hybridation des pratiques. Cette hybridation favorise l'émergence de nouveaux sports, comme le speed riding qui associe voile et glisse, ou encore le splitboard qui permet de pratiquer à la fois le ski de randonnée et le snowboard.
PLM : Avez-vous les mêmes stratégies de développement et de diversification de l'offre en haute et en moyenne montagne ?
G.L. : Les colonies de vacances de montagne sont majoritairement présentes sur les sites de moyenne montagne et les séjours à destination des adolescents et des jeunes adultes, plutôt en haute montagne. Les vacances en montagne sont avant tout des séjours de sports d'hiver, le ski étant une partie des activités. Nos clients s'essayent volontiers à d'autres activités sportives ou culturelles.
Même si le ski est aujourd'hui la première motivation des clients des stations, il nous semble que l'enjeu est d'habituer progressivement les clients à venir à la montagne pour profiter de l'environnement, de son ambiance et de sa culture au travers d'activités variées et accessibles. Dans le même temps, les stations doivent faire évoluer leurs structures pour répondre à ces nouveaux enjeux.

DR

Guillaume Roger : « Le client est au cœur de notre stratégie »

Guillaume Roger est le directeur opérationnel de N'Py-Nouvelles Pyrénées, une société née de la volonté d'élus et de directeurs de stations pyrénéennes afin de peser davantage sur le marché.

PLM : Quelle est votre vision de la station de demain ?

Guillaume Roger : Elle sera ultra-connectée et facilitera au maximum à ses clients leur accessibilité au ski. Ils pourront réserver toutes les prestations nécessaires – de leur hébergement aux cours de ski, de la location de leur matériel à l'achat de leurs forfaits – sur un seul et même site et avec un paiement sécurisé. Grâce à leurs téléphones mobiles, ils pourront aussi enregistrer leurs descentes, calculer les dénivelés, partager leurs bons moments avec leurs proches et savoir vers quelles pistes ils ont intérêt à se diriger pour éviter les secteurs surpeuplés. Le client est vraiment au cœur de notre stratégie de station verte.

PLM : Comment, selon vous, peut-on arriver à consommer moins et mieux dans les stations de demain ?

G.R. : En labellisant les stations avec une norme environnementale comme la norme Iso 14 001, par exemple, qui permet de vérifier que l'on protège l'environnement en dépensant le moins d'énergie possible. Toutes les stations N'Py ont maintenant ce label depuis cinq ou six ans. Exemple très concret : nous organisons chaque année une journée « montagne propre » qui permet d'inviter tous les socioprofessionnels de nos stations et tous nos clients à venir nous aider pour ramasser les déchets sur les pistes. L'objectif n'étant pas vraiment de nettoyer la station mais de faire de la sensibilisation.

Ensuite, trois de nos stations (Gourette, Peyragudes et La Pierre Saint-Martin) ont obtenu la conformité à la norme Iso 50 001, qui est une norme de management de l'énergie. Il faut ajouter que Peyragudes a été le premier domaine skiable français à être certifié en 2016.

Petite nouveauté encore : ces trois mêmes stations ont été labellisées Biom attitude, un indicateur qui permet de recenser les activités économiques d'une entreprise en termes d'emplois, de services publics, de préservation de la biodiversité, au travers de soixante-dix critères d'audit.

Autre aperçu : toutes nos dameuses sont équipées de GPS afin de déterminer où il faut aller pour damer la neige, ce qui permet de dépenser moins de carburant et d'étaler la neige le mieux possible. Au final, cela réduit le besoin d'enneigement artificiel et donc d'énergie pour la production.

PLM : Vous proposez également un nouveau type de logements…

G.R. : Nous sommes en train de mettre en place un réseau d'auberges de jeunesse nouvelle génération. Ce sera une chaîne d'hébergements qui s'appellera Skylodge et que l'on retrouvera dans toutes les stations N'Py.

Ce réseau sera accessible à tout public. Il

DR

Justine Guers : « Les touristes de demain, dans les stations de ski, pourront rester connectés en permanence »

Justine Guers est ingénieure d'affaires Montagne chez PayinTech, une entreprise innovante qui accompagne la transformation digitale des stations de ski.

PLM : Quelle est votre vision de la station de ski de demain ?

Justine Guers : Les stations de demain seront digitales. La récolte d'informations en amont et pendant le séjour permettra aux stations de proposer des services sur-mesure aux clients, avec des offres packagées ou des réductions ciblées, par exemple.

Pour assurer cet accompagnement client en continu, il n'y aura plus qu'un point de contact unique ! Le mobile permettra de tout piloter : acheter son séjour et avoir toutes les informations utiles *via* des notifications. Les applications ne seront plus uniquement informatives mais interactives avec les touristes.

Les vacanciers auront aussi moins de contraintes car les frictions entre paiement, organisation et réservation seront limitées.

PLM : Quels seraient les services innovants proposés ?

J.G. : Les clients sont de plus en plus acteurs de la construction de l'offre en station, notamment grâce au développement des interactions entre les commerçants et les utilisateurs finaux ; en particulier pour ce qui est de la récolte des avis et des besoins des vacanciers.

Le client bénéficiera également de services plus fluides avec plus de confort d'utilisation. Par exemple, le bracelet station développé par PayinTech permet de choisir à son domicile l'ensemble des prestations et activités proposées par la station. Le vacancier reçoit ensuite son bracelet chez lui, il n'y a plus de file d'attente.

Sur place, tout est dématérialisé. Le touriste présente son bracelet pour payer son forfait, sa location de ski, son restaurant et accéder aux activités (remontées mécaniques, patinoire…). Il pourra même, à terme, ouvrir la porte de son logement avec.

Le bracelet simplifie aussi la gestion pour les stations qui réalisent des économies de

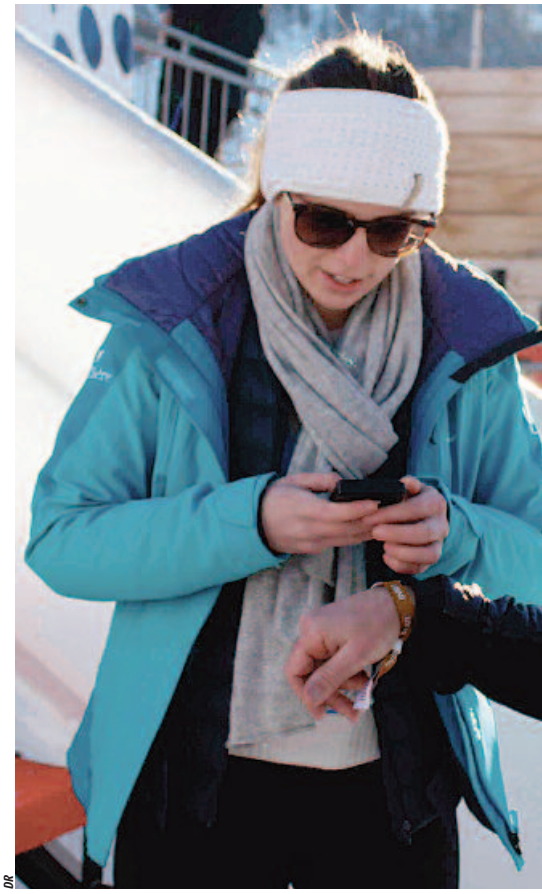
DR

fonctionnement car il n'y a plus de maniement de fonds. Elles connaissent mieux leurs clients et sont en mesure de proposer des offres ciblées pour les fidéliser.

LA RÉUNION DE SEPT DOMAINES SKIABLES

N'Py – Nouvelles Pyrénées a créé en 2012 « une place de marché unique à l'heure actuelle dans le monde du ski ». Cette société réunit sept domaines skiables (Cauterets, Gourette, La Pierre Saint-Martin, le Grand Tourmalet, Luz-Ardiden, Peyragudes, Piau), et trois sites touristiques plutôt à vocation estivale (Le Pic du Midi, le Train de la Rhune, Cauterets Pont d'Espagne). Au cours de la saison hivernale 2016-2017, N'Py a enregistré deux millions de journées ski et un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, hors activités annexes.

donnera la possibilité de composer sa chambre comme on le souhaite (en forme de dortoir, en chambre familiale ou en chambre individuelle). Il y aura aussi des espaces de vie communs comme une dalle de restauration avec des corners de nourriture gastronomique dernière génération ou traditionnelle ; des endroits où l'on pourra écouter de la musique et, encore une fois, tous les services qui faciliteront la vie du skieur. Ces premiers hébergements vont ouvrir leurs portes au public à Piau en décembre 2018.

Expérimenté cet hiver à Val d'Isère, le bracelet-station permet de régler ses dépenses de remontées mécaniques, de restaurants et dans d'autres commerces sans avoir sur soi d'argent liquide.

DR

CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES : Des annonces uniquement pour le fixe

Lors de la Conférence nationale des territoires (CNT) du 14 décembre 2017, à Cahors, le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté la stratégie du gouvernement pour l'aménagement numérique des territoires.

Si des annonces ont été faites pour la couverture en Internet fixe, aucune ne porte sur l'accélération de la couverture mobile des territoires, hormis le rappel de la feuille de route du président de la République présentée lors de la Conférence nationale des territoires de juillet 2017, à savoir la généralisation de la 4G d'ici 2022 dans les zones d'habitation, les axes routiers et ferroviaires, les zones touristiques et la couverture des 10 000 communes qui n'ont pas encore accès à la 4G (représentant plus d'un million de français sur 15 % du territoire), ainsi que l'amélioration de l'accès à l'intérieur des bâtiments.

Par ailleurs, six mesures de simplification, en matière d'urbanisme notamment, ont été annoncées pour faciliter le déploiement des infrastructures télécoms. Ces mesures figurent dans le projet de loi pour le logement qui devrait être débattu au début de l'année 2018.

Pour atteindre l'objectif d'un haut débit de qualité en 2020 (au moins huit mégabits par seconde) et du très haut débit en 2022 (trente mégabits) dans les lieux les plus difficiles d'accès où il sera impossible d'installer des technologies filaires (fibre, câble, ADSL amélioré), l'usager pourra s'équiper en 4G fixe, satellite ou en boucle locale radio afin d'être connecté en « 2020 au plus tard ». Le mix technologique est ainsi privilégié dans les zones rurales et de montagne.

Pour favoriser la pénétration des solutions hertziennes, l'État va créer un guichet appelé « Cohésion numérique », doté de 100 millions d'euros, qui permettra le soutien direct à l'équipement des utilisateurs. Chaque foyer sera aidé à hauteur de 150 euros pour installer un équipement coûtant entre 200 et 400 euros. Cette mesure concerne entre un et deux millions de foyers.

> « Les technologies combinées seront privilégiées pour la couverture montagnarde. »

Le gouvernement conforte également l'action des collectivités territoriales en zone rurale en sécurisant dans la loi de finances pour 2018 l'enveloppe de 3,3 milliards d'euros dédiée au soutien et à l'accélération des réseaux d'initiative publique engagés dans le cadre du plan France très haut débit.

Il propose enfin d'accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires. Les acteurs privés qui souhaiteront investir devront respecter trois conditions :

- la prise d'engagements contraignants et opposables de réalisation de ces extensions,
- le respect de l'équilibre économique des projets publics qui ont d'ores et déjà été lancés *via* l'articulation des projets privés avec ceux des collectivités territoriales,
- la complétude du déploiement à une échelle suffisante et cohérente, dans un délai adapté aux déploiements prévus.

Enfin, un nouvel observatoire de l'Internet fixe va être crée sur le modèle du site mon reseaumobile.fr pour permettre à chacun d'être informé de l'avancement des travaux sur son territoire en toute transparence.

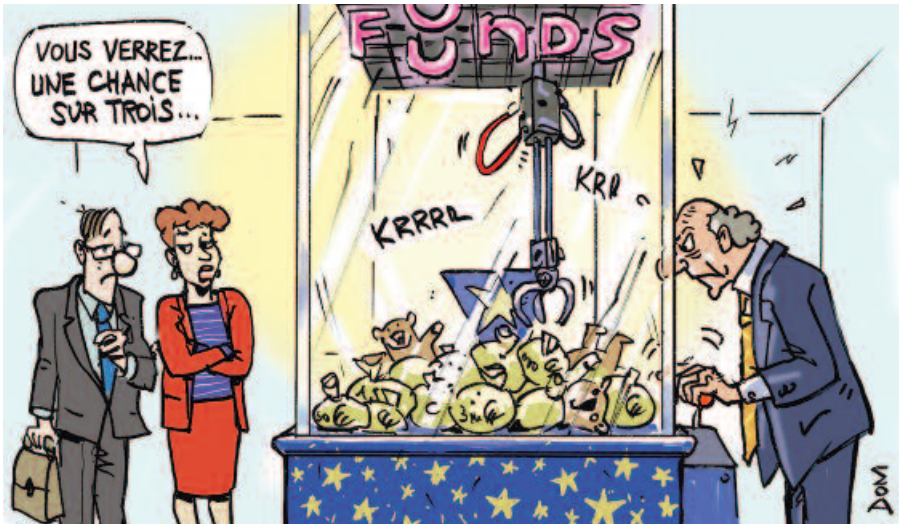

Les perspectives des fonds structurels européens au-delà de 2020

Plus de 300 représentants des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et de la société civile ont évoqué, le 28 novembre à Marseille, l'avancement de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens, et échangé sur les perspectives d'avenir. Convaincus de l'utilité des fonds européens et de leur apport en réalisations concrètes, les participants ont réaffirmé la nécessité d'un cadre budgétaire ambitieux pour l'après 2020.

Organisé par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le séminaire réunissait les acteurs du partenariat national des fonds européens structurels et d'investissement[1]. Il avait pour objectif de dresser le bilan et d'explorer les perspectives d'avenir de la programmation de développement régional de l'Union européenne. Un des principaux messages de cette journée a été de plébisciter de façon unanime la reconduction des fonds et le maintien d'une éligibilité de toutes les régions sans exclusive.

Concernant le bilan, les participants se sont félicités de l'effet positif de la politique des fonds structurels constaté sur le rapprochement du PIB entre États membres. S'il faut bien entendu poursuivre dans cette voie, ils ont néanmoins considéré qu'il fallait renoncer à accorder une priorité (trop) massive aux États membres les plus en retard. La politique régionale européenne doit être tout autant au service de la compétitivité (et de la performance) que de la cohésion de l'ensemble des territoires (dimension sociale). À l'appui de cette proposition vient le constat généralisé de territoires en voie de marginalisation dans toutes les régions. Sur ce point capital, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a été catégorique et a annoncé qu'il défendrait le principe du maintien de l'éligibilité aux fonds de toutes les régions.

> « Les lourdeurs administratives imposées aux régions par l'État restent trop importantes. »

Autre aspect satisfaisant du bilan, celui de la délégation de l'autorité de gestion aux régions. Ces dernières ont pris ce rôle avec sérieux et responsabilité. Pour cela, la Commission européenne a mis à leur disposition des outils de gestion qu'elles ont la possibilité d'adapter mais au risque de perdre une lisibilité harmonisée d'une région à l'autre. Si elles se déclarent satisfaites, tout comme la Commission, les régions confirment néanmoins que l'emprise des services de l'État reste importante sous forme de lourdeurs administratives qui leur sont imposées. Par exemple, consacrer près d'une demi-journée à se procurer un certificat d'hébergement auprès d'un bénéficiaire d'un programme social qui est particulièrement difficile à joindre, sous peine de voir invalider tout le dossier.

La demande de simplification est donc forte et unanime. Un élément de simplification évoqué à plusieurs reprises consisterait à ramener l'obligation de dégagement d'office (suppression des crédits en cas de dossier inerte) de l'année n + 3 à n + 2. Mais si la Commission se dit également d'accord sur le principe de simplification et d'allègement des contrôles, elle confirme que la rigueur reste nécessaire.

En conclusion, le commissaire général à l'égalité des territoires, Jean-Benoît Albertini, a tiré les leçons de ce bilan en préconisant pour l'après 2020 de faire plus efficace, plus cohérent et plus simple.

La Commission devrait rendre publiques ses propositions de perspectives financières (2020-2026 ?) en mai 2018… autant dire demain. On sait d'ores et déjà que le Brexit aura pour effet de diminuer le PIB de l'UE de 15 % environ et de lui soustraire un contributeur net non négligeable, ce qui pressurise d'autant les montants qui pourront être mobilisés au profit des fonds. Une prise de conscience semble néanmoins se dessiner parmi les 27 États membres restants quant aux résultats obtenus par la politique des fonds structurels (qui représentent seulement 1 % du PIB de l'UE) qui sont non seulement précieux mais aussi insuffisants. Ils pourraient donc être enclins à produire un effort financier supplémentaire. Espérons qu'il soit substantiel.

UN BILAN 2014-2020 ALARMANT

Le bilan dressé au 30 juin 2017 des crédits engagés au titre des divers fonds fait ressortir un niveau de sous-consommation critique : 26 % pour le FEDER, 39 % pour le FSE, 22 % pour le FEADER et 11 % pour le FEAMP, soit une moyenne totale de 29 %. Cette consommation mitigée des crédits s'expliquerait en bonne partie par une publication tardive des règles communautaires d'encadrement des procédures financières. Cela a parfois conduit à reprendre de fond en comble de très nombreux dossiers en cours de montage. Il a ainsi fallu recontacter les porteurs de projets pour leur demander d'adapter leurs dossiers en conséquence.

Pour certains programmes, le niveau des crédits engagés est tel qu'il risque de passer aux oubliettes dans la prochaine période de programmation. Ainsi, les crédits engagés dans les programmes LEADER, en principe dotés de 700 millions d'euros pour la période 2014-2020, ne sont engagés qu'à 0,7 %, en raison semble-t-il des dysfonctionnements dans le système de candidature en ligne Osiris…

(1) Ils sont au nombre de quatre : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Crispations autour du plan loup 2018-2023

Une nouvelle version du projet de plan loup a été mise au point le 20 décembre afin d'être soumise, début janvier 2018, à la consultation publique, puis transmise, le 12 janvier, pour avis au Conseil national de la protection de la nature (CNPN) en vue d'une entrée en vigueur début février 2018. Souscrivant pleinement à plusieurs des récriminations des représentants des professionnels agricoles, l'ANEM et les organisations agricoles représentatives au niveau national (FNSEA, JA, FNO APCA) ont sollicité une audience auprès du président de la République.

Lors de la réunion du groupe d'information et d'échange du 12 décembre à Lyon, les professionnels agricoles avaient choisi la chaise vide afin d'exprimer leur profond désaccord avec le contenu du document proposé. Par rapport au document de travail initial, diffusé lors de la précédente réunion, quelques avancées visant à tenir compte des propositions des participants pouvaient être relevées.

Tout d'abord, le principe de conditionnalité (qui valait contrôle a priori du versement des indemnisations de prédation) a été considérablement allégé. De même, la reconnaissance du tir de défense avec canon rayé, en tant que droit permanent reconnu aux éleveurs, serait de nature à les rassurer sur leur droit de protéger efficacement leurs troupeaux, tout comme la promesse d'une assistance technique accrue auprès de ceux exposés à la prédation. On note également la prise en charge à terme, c'est-à-dire en 2021, des aides aux bergers à 100 % dans le cadre de la PAC. Enfin, le principe d'un nombre de retraits annuels équivalent à 10 % des effectifs de loups avec 2 % supplémentaires en tir de défense se voulait tout aussi rassurant.
Mais le projet de plan n'en reste pas moins contestable sur de nombreux autres points, à commencer par l'affichage d'un seuil minimum de population viable programmé à l'horizon 2023 de 500 loups, alors que la dynamique d'expansion de l'espèce montre chaque année sa vitalité et, par conséquent, son bon état de conservation. Ensuite, le recours plus hypothétique au tir de défense renforcé (avec assistance de deux chasseurs et agents de louveterie) est laissé à l'appréciation du préfet coordonnateur qui aura tendance à le réserver aux territoires les plus exposés, risquant de laisser l'éleveur seul pour protéger son troupeau…
Au total, le plan proposé comprend de nombreuses failles et ne semble satisfaire aucune des parties prenantes. C'est pour cette raison que l'ANEM et les organisations agricoles nationales ont saisi le président de la République en vue d'obtenir, au début de 2018, une audience sur les perspectives d'avenir du pastoralisme au regard de ce dossier.

ÉLUS, VOUS AVEZ LE DROIT À LA FORMATION, UTILISEZ-LE

Les formations proposées au siège de l'ANEM, à Paris, au mois de janvier 2018 :

- Place et rôle de l'élu de la montagne dans la collectivité territoriale (17/01/2018)
- Diagnostic de formation (21/01/2018)
- Conduite de réunion (24/01/2018)
- Résolution d'un problème en 60 mn – méthode B&C (22/01/2018)
- Création et financement d'un espace de vie sociale, la petite boutique (31/01/2018)
- De la lettre du maire au blog, développer et gérer sa communication digitale (18/01/2018)
- Prise de parole (23/01/2018)
- Bilan de carrière et reconversion professionnelle (16/01/2018)

L'ensemble des informations sur les formations proposées par l'ANEM est disponible sur : www.anem.org/formations/

Tout sur le dispositif de financement DIF des élus locaux (pour les élus indemnisés ou non) sur : www.dif-elus@caissedesdepots.fr

ARTIUM/STOCK.ADOBE.COM

Quelle possibilité pour les communes de conserver la compétence eau et assainissement jusqu'en 2026 ?

ANEM

Marie-Noëlle Battistel, présidente de l'ANEM, a fait partie de la mission chargée d'étudier les difficultés du transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité, initialement prévu au 1er janvier 2020, et de trouver des solutions. Cette mission, composée de seize parlementaires, a été pilotée par Jacqueline Gourault. Elle a rendu ses conclusions le 20 décembre et propose aux communes qui le souhaitent de conserver la compétence jusqu'en 2026, sous certaines conditions.

PLM : Pouvez-vous présenter la mission sur l'eau et l'assainissement confiée par le Premier ministre à Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur ?

Marie-Noëlle Battistel : Tout vient de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui transfère les services de l'eau et de l'assainissement de façon automatique au niveau intercommunal, à compter du 1er janvier 2020, en élargissant le bloc des compétences obligatoires. Cette disposition a été introduite par voie d'amendement, sans étude d'impact préalable. Elle n'est pas sans poser des difficultés concrètes dans les territoires, notamment en montagne. De nombreux élus ont exprimé leur profonde inquiétude.

« Une proposition de loi maintenant l'eau et l'assainissement dans les compétences optionnelles a été déposée à l'Assemblée. »

Le Comité directeur de l'ANEM a adopté une motion, le 28 septembre dernier, sur les conséquences de ce transfert obligatoire, qui a été relayée dans de nombreuses communes de montagne et particulièrement dans les Vosges.

Parallèlement, une proposition de loi maintenant l'eau et l'assainissement dans les compétences optionnelles a été déposée à l'Assemblée puis renvoyée en commission en octobre dernier.

Enfin, le Premier ministre a confié à Jacqueline Gourault une mission spécifique, installée le 7 novembre, et composée de seize parlementaires dont je faisais partie. Une série d'auditions a été menée avec les associations d'élus et les acteurs du secteur de l'eau. L'ANEM a pu faire entendre le point de vue de la montagne dès le 8 novembre car nos élus craignent, notamment, un renchérissement du prix de l'eau, la perte du service de proximité et un transfert des emplois vers la plaine.

PLM : Quelle solution a été retenue par la mission Gourault ? Est-elle acceptable ?

M.-N.B. : Le gouvernement s'est montré ouvert sur le sujet, comme ce fut le cas lors du Congrès de l'ANEM les 19 et 20 octobre dernier, en affirmant vouloir prendre en compte les particularismes locaux. La mission est allée dans le même sens.

Sans mettre en cause le principe du transfert de la compétence à l'intercommunalité à terme, le Premier ministre a annoncé, lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre dernier, la possibilité de déroger au principe du transfert pour les communes qui le souhaitent, jusqu'en 2026, sur la base d'une minorité de blocage de 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population de l'intercommunalité(1).

« Le gouvernement a affirmé vouloir prendre en compte les particularismes locaux. »

Jacqueline Gourault a repris les conclusions du groupe de travail en décembre dernier. Cet assouplissement est supposé prendre en compte la situation spécifique des communes de montagne et des communes rurales isolées.

C'est une solution intermédiaire par rapport à celle contenue dans la proposition de loi qui conservait l'option du transfert pur et simple, sans minorité de blocage et sans limitation de durée.

Une proposition de loi de la majorité, enregistrée à l'Assemblée nationale le 21 décembre et qui reprend le contenu des annonces gouvernementales, doit être débattue et votée début 2018.

(1) Un dispositif équivalent est déjà appliqué en matière de plan local d'urbanisme ; cette dérogation étant reconductible à chaque renouvellement des assemblées locales, contrairement au dispositif sur l'eau dont le transfert deviendra obligatoire en 2026.

LES DATES

15 janvier — Rentrée parlementaire

16 janvier — Comité des finances locales (CFL)

19 janvier — Comité interministériel du tourisme

22 et 23 janvier — Assises de la montagne corse à Ajaccio

31 janvier — Ouverture du Festival du film fantastique de Gérardmer

COMITÉ DIRECTEUR

La montagne a du mal à se faire entendre

Outre les retouches apportées à la composition de ses membres (voir article ci-contre), le plan loup 2018-2023, la couverture numérique et la loi de finances pour 2018 auront alimenté les débats du dernier Comité directeur de 2017 qui s'est tenu à l'Assemblée le 14 décembre.

Au lendemain de l'échec du groupe réuni sur la question du loup, le Comité directeur a confirmé son intention d'accompagner les organisations agricoles représentatives de l'élevage et du pastoralisme dans des démarches communes, dès lors que celles-ci prônent le dialogue et réfutent toute violence ou provocation.

En matière de couverture numérique, après avoir entendu le compte rendu de la présidente sur l'audition de l'Association par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), les échanges ont confirmé le refus de l'ANEM d'un aménagement numérique à deux vitesses. La question du mix technologique en montagne a également été abordée. Le maintien d'un réseau cuivre en bon état, dans l'attente de la fibre optique (ou d'une autre technologie de même performance), est une autre exigence soulevée par les élus à cette occasion. En effet, celui-ci est délaissé et se retrouve dans un état de dégradation inquiétant.

Enfin, s'agissant aussi bien de la Conférence nationale des territoires (CNT) qui se tenait le jour même ou bien de la mise en œuvre de l'Acte II de la loi montagne, les élus du Comité directeur se sont à nouveau inquiétés du peu de cas qui était fait par les politiques publiques à l'égard de la spécificité montagne.

Une motion a donc été adoptée pour demander qu'un siège de titulaire et de membre à part entière soit attribué à l'ANEM au sein de la CNT, afin de respecter la représentation équilibrée des territoires et des sensibilités politiques dans les diverses instances de la gouvernance de la montagne. La motion insiste pour que le droit à la différence et à l'adaptation inscrit dans la loi depuis 1985, et renforcé en 2016, soit dûment appliqué pour permettre notamment aux communes qui le souhaitent de conserver la gestion de leur service de distribution d'eau et d'assainissement.

Retrouvez la motion adoptée par le Comité directeur et le communiqué de presse publié à cette occasion sur www.anem.org

L'ÉLU DU MOIS

VICTOR BERENGUEL, L'HOMME DU LAC

DR

Membre du Comité directeur depuis 2008, cet ancien élu du canton de Chorges au conseil général des Hautes-Alpes (2004-2015), dont il fut le vice-président en charge de l'environnement, est depuis la même année maire de Savines-le-Lac, une commune de 1 114 habitants auxquels s'ajoutent plus de 800 résidences secondaires, étagée entre 775 et 2 260 mètres d'altitude. Il est aussi le premier vice-président de la toute récente communauté de communes de Serre-Ponçon qui regroupe 17 communes, toutes de montagne, avec un peu plus de 16 000 habitants. Enfin, il est le président, toujours depuis 2008, du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP).

Autant dire qu'on peut lui attribuer l'essentiel des réalisations entreprises depuis bientôt une dizaine d'années autour du plus grand lac artificiel d'Europe. Un plan d'aménagement portant sur 11 km de rivage – sur les 91 que compte le lac – a en effet été mis en œuvre et huit plages ont été labellisées Pavillon Bleu. Au printemps 2016, un nouveau pôle culturel a été inauguré regroupant un centre d'accueil pour les activités nautiques des enfants, une terrasse panoramique, une salle de congrès d'une capacité de 200 personnes, une médiathèque ainsi qu'un centre d'interprétation de l'architecture et du paysage du XXe siècle, un musée gratuit comportant un étonnant tunnel sonore et une boutique proposant à la vente une série de produits dérivés années soixante. Enfin, pour la première fois l'an dernier, la destination Serre-Ponçon a disposé d'un stand au Salon nautique pour assurer sa promotion touristique.

26 nouveaux membres au Comité directeur

Pour tenir compte des changements intervenus à la suite des élections législatives de juin et sénatoriales de septembre, le Comité directeur du 14 décembre a coopté un certain nombre de nouveaux membres tandis que d'autres ont changé de collège du fait de leur changement de mandat.

Vingt-six nouveaux membres intègrent le Comité directeur, dont vingt députés[1] (Huguette Bello de la Réunion, Anne Blanc de l'Aveyron, Pascale Boyer des Hautes-Alpes, Sébastien Cazenove des Pyrénées-Orientales, Célia de Lavergne de la Drôme, Typhanie Degois de La Savoie, Loïc Dombreval des Alpes-Maritimes, Thomas Gassilloud du Rhône, Olga Givernet de l'Ain, Danièle Hérin de l'Aude, Philippe Huppé de l'Hérault, Élodie Jacquier-Laforge de l'Isère, Christophe Jerretie de la Corrèze, Marie-Ange Magne de la Haute-Vienne, Véronique Riotton de la Haute-Savoie, Xavier Roseren de la Haute-Savoie, Jean-Bernard Sempastous des Hautes-Pyrénées, Jean Terlier du Tarn, Valérie Thomas du Puy-de-Dôme, Huguette Tiegna du Lot) et deux sénateurs (Guillaume Gontard de l'Isère et Jean Sol des Pyrénées-Orientales), mais aussi deux maires (Stéphane Fouassin, maire de Salazie à La Réunion, et Nicolas Rubin, maire de Châtel), ainsi que Pascal Coste rejoignant le collège des conseils départementaux et régionaux en tant que président de la Corrèze.

Par ailleurs, quatorze membres du Comité directeur changent de collège, six d'entre eux intégrant le collège des parlementaires (Jean-Félix Acquaviva, député de la Haute-Corse, Emilie Bonnivard, députée de la Savoie, Olivier Gaillard, député du Gard, Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, Jean-Jacques Panunzi, sénateur de la Corse-du-Sud, Isabelle Valentin, députée de la Haute-Loire) tandis que huit autres le quittent, cinq intégrant le collège des communes et intercommunalités (Pierre Aylagas, président de la communauté de communes des Albères, Jean-Paul Dupré, maire de Limoux, Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio et président de la communauté d'agglomération, Hervé Mariton, maire de Crest, Béatrice Santais, présidente de la communauté de communes de Cœur de Savoie), deux pour le collège des conseils départementaux et régionaux (Hervé Gaymard, Savoie, et François Vannson, Vosges), le dernier devenant personne qualifiée (Jean Launay, président du Conseil national de l'eau).

(1) Un 21e avait également été coopté en la personne du député de la Haute-Garonne mais son élection a été invalidée entre-temps.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Photo : JEFPROD

ERDF devient Enedis.
Notre nom change, pas notre engagement.
Notre mission de service public :
vous apporter l'électricité où que vous soyez,
quel que soit votre fournisseur.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !